

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Histoire (France) > Histoire & mémoire > La France de Vichy > **1942-1944 : 11 000 enfants dont les parents étaient désignés comme Juifs**

1942-1944 : 11 000 enfants dont les parents étaient désignés comme Juifs

mardi 11 mars 2008, par [RAJSFUS Maurice](#) (Date de rédaction antérieure : 6 mars 2008).

Mémoire. Entre le 16 juillet 1942 et le 31 juillet 1944, 11 000 enfants dont les parents étaient désignés comme Juifs devaient être raflés, puis déportés vers les camps de la mort. Pour Nicolas Sarkozy, il faudrait que chaque élève de CM2 prenne en charge la mémoire de l'une de ces victimes de la haine raciale.

Une autre approche est possible, en se posant la question essentielle : qui a arrêté ces jeunes ? Ce sont nos policiers et gendarmes français, lesquels n'ont jamais hésité à les confier rapidement aux bons soins des bourreaux nazis ! Il serait donc cohérent que, dans chaque commissariat, soient rappelés régulièrement les exploits des anciens de nos forces de l'ordre.

De tels rappels à l'histoire seraient tout à fait salutaires, en un temps où policiers et gendarmes sont constamment en mission pour traquer les sans-papiers et, à l'occasion, les séparer de leurs enfants, sans que cela les traumatise particulièrement.

Bien sûr, il ne saurait être question de comparer les périodes, car le temps de la barbarie nazie est heureusement révolu. Pourtant, les mauvaises manières n'en perdurent pas moins, et les fonctionnaires d'autorité de la République ne se risquent jamais à transgresser des ordres qui ne sont en rien compatibles avec les traditions humanitaires du pays des droits de l'Homme.

Une fois encore, on nous objectera : « *Ce n'est pas pareil !* » Belle façon de faire l'impasse sur des dérives insupportables. Tout serait donc permis, dès lors qu'un régime se proclame démocratique et que ses dirigeants procèdent du suffrage universel ?

Une certitude : les policiers et les gendarmes de la République pourraient tirer grand profit de l'étude des périodes noires de notre histoire et des missions dont les forces de l'ordre étaient investies, de l'été 1940 à l'été 1944.

Enfin, si au temps de l'occupation nazie, ceux qui s'accommodaient de leur fonction ne pouvaient refuser, paraît-il, les ordres reçus, il en va tout autrement en 2008.

Courrier des lecteurs

P.-S.

* Paru dans Rouge n° 2239, 14/02/2008.